

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 606

présenté par

M. Le Bohec, Mme Atger, Mme Brunet, Mme Calvez, M. Cazenove, M. Claireaux, M. Henriët,  
M. Jacques, Mme Le Peih, Mme Mörch, M. Paluszkiewicz, Mme Rilhac, M. Rouillard, M. Testé,  
Mme Vidal, M. Vignal et Mme Vignon

-----

**ARTICLE 14**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« en tenant compte des principes d'égalité salariale entre les femmes et les hommes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ce que les compléments de rémunération prévus se fassent dans le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes.